



Conseil économique et social

Distr. générale
31 juillet 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Débat consacré à l'intégration

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 8 juillet, à 15 heures

Président : M. Rybakov (Vice-Président) (Biélorus)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (*suite*)

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (*suite*)

Table ronde organisée sur le thème « Des sociétés prospères et pacifiques à l'ère des objectifs de développement durable »

Table ronde organisée sur le thème « Établissement de partenariats pour l'humanité, la planète et la prospérité »

Clôture du débat

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), M. Rybakov (Biélarus), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite) (E/2019/L.21)

Projet de résolution E/2019/L.21 : Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

1. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

2. **M^{me} Melnik** (Fédération de Russie) fait savoir que sa délégation s'est ralliée au consensus, même si le projet de résolution ne correspond pas exactement à la position de la Fédération de Russie. Elle apprécie profondément les efforts consentis par tous les participants aux négociations pour s'accorder sur un paragraphe relatif à l'évaluation au niveau régional de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Elle regrette que le paragraphe proposé par sa délégation concernant l'élaboration d'un modèle commun de rapport aux donateurs ayant fourni des contributions volontaires n'ait pas été retenu, puisqu'il faudrait disposer d'un tel modèle pour éviter toute politisation et s'assurer de la coopération des États à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Les restrictions et autres mesures illégitimes et unilatérales qui empêchent certaines entreprises et sous-traitants de participer aux activités de développement relèvent de la concurrence déloyale et mettent en péril les efforts menés conjointement pour atteindre les objectifs de développement durable.

4. *Le projet de résolution E/2019/L.21 est adopté.*

5. **M^{me} Kabua** (Observatrice des Îles Marshall), s'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique, dit que l'examen des bureaux multipays est un aspect essentiel de la réforme. L'Organisation des Nations Unies doit aider les petits États insulaires en développement à appliquer les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les membres du Forum saluent la décision prise par le Secrétaire général d'ouvrir un bureau multipays dans le Pacifique Nord. L'appui de

l'équipe de pays des Nations Unies sera indispensable à cet égard, et les membres du Forum attendent avec intérêt la suite des discussions et la présentation d'un scénario clair pour la création du bureau.

6. **M^{me} Azucena** (Philippines) dit que sa délégation a maintes fois souligné qu'il fallait que les activités opérationnelles de développement soient en cohérence avec les besoins des États Membres et les résultats de l'examen quadriennal complet. Les Philippines conservent tout leur attachement à l'examen en tant qu'outil permettant de veiller au respect du principe de responsabilité, d'accélérer le développement durable et de guider et de coordonner le système des Nations Unies pour le développement. La délégation philippine attend avec intérêt les rapports annuels complets, analytiques et fondés sur des données factuelles que le Secrétaire général présentera sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, couvrant toutes les dispositions de ladite résolution et de la résolution 72/279. Elle appuie les demandes tendant à ce que de nouvelles consultations inclusives soient tenues au sujet de l'examen régional et de l'examen des bureaux multipays et à ce que le Secrétaire général continue de présenter des notes de synthèse et d'organiser des réunions informelles sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations (suite)

Instance permanente sur les questions autochtones

7. **Le Président** indique que conformément à la résolution 2000/22 et à la décision 2001/316 du Conseil, huit personnes ont été désignées par la Présidente du Conseil et huit autres par les membres de celui-ci pour assurer chacun(e) un mandat de trois ans à l'Instance permanente sur les questions autochtones. En mai 2019, le Conseil a élu sept membres de l'Instance et, après consultations en bonne et due forme, la Présidente a décidé de désigner les huit experts ci-après pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2020 : M^{me} Hindou Oumarou Ibrahim (Tchad), M^{me} Anne Nuorgam (Finlande), M. Phoolman Chaudhary (Népal), M. Geoffrey Scott Roth (États-Unis d'Amérique), M. Simón Freddy Condo Riveros (État plurinational de Bolivie), M. Mejia Montalvo (Colombie), M. Aleksei Tsykarev (Fédération de Russie) et M^{me} Hannah McGlade (Australie).

Point 8 de l'ordre du jour : Débat consacré à l'intégration (suite)

Table ronde organisée sur le thème « Des sociétés prospères et pacifiques à l'ère des objectifs de développement durable »

8. **M^{me} Bárcena** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), animatrice, indique que les intervenants et les intervenantes vont se pencher sur les moyens de surmonter les difficultés les plus pressantes qui entravent l'avènement de sociétés prospères et pacifiques, sur ce que le système des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social, peut faire pour aplanir ces difficultés et sur la façon dont on pourrait améliorer la coordination et l'efficacité du Conseil et de ses organes subsidiaires.

9. Les difficultés les plus pressantes qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes sont les inégalités et l'extrême pauvreté, suivies par le chômage élevé, un problème qui semble destiné à aller s'aggravant avec l'arrivée des nouvelles technologies. Les petits États insulaires de la région sont lourdement endettés et très exposés aux changements climatiques. La grande majorité des habitants de la région n'a pas confiance dans les institutions publiques, entachées par une culture du privilège qui se manifeste notamment par le montant élevé des recettes soustraites aux États par l'évasion fiscale.

10. **M^{me} Kupchyna** (Représentante permanente du Bélarus auprès des organisations internationales à Vienne et Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), intervenante, cite la cybercriminalité, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles en ligne visant des enfants, le terrorisme, la criminalité organisée, les homicides et les crimes motivés par l'intolérance et la discrimination au rang des plus graves menaces qui pèsent sur l'avènement de sociétés prospères et pacifiques. Pour concrétiser cet objectif, tous les membres de la société, en particulier les jeunes, doivent participer aux efforts de prévention de la criminalité. Il est également essentiel de lutter contre la corruption et d'assurer l'accès de tous et toutes à la justice, y compris en fournissant une aide juridictionnelle aux plus pauvres et aux plus vulnérables.

11. Le système des Nations Unies doit renforcer la complémentarité de son action et des efforts de mise en œuvre du Programme 2030. À cet égard et en application de la résolution 73/183 de l'Assemblée générale sur le renforcement de son rôle au service de la mise en œuvre du Programme 2030, la Commission a examiné les informations fournies par les États

Membres dans les examens nationaux volontaires dont le Forum politique de haut niveau pour le développement durable serait saisi en ce qui concerne les efforts déployés vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16. Elle a également recueilli les commentaires formulés par des États Membres et d'autres parties prenantes sur la manière dont elle pourrait contribuer à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et les a portés à l'attention du Forum politique de haut niveau. Le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Kyoto (Japon) en avril 2020, aura pour thème : « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 ». Il faut par ailleurs que l'ONU aide les États Membres à renforcer leurs institutions publiques. C'est dans cette optique que la Commission a mis au point des règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale et chargé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de fournir une assistance technique en vue de leur application. La Commission avait adopté des résolutions au sujet de cette assistance à sa vingt-huitième session, en mai 2019.

12. La bonne coordination des organes subsidiaires du Conseil étant indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable et à la défense des droits de l'homme, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la science et de la technique au service du développement, la Commission de statistique et la Commission des stupéfiants ont chacune fait en sorte d'être représentées, en présentiel ou à distance, aux réunions tenues par les autres. L'intervenante encourage les entités du Secrétariat de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies à participer aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Les membres du Conseil et observateurs sont invités à assister en avril 2020 au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le Conseil devrait s'employer à mieux faire connaître ses organes subsidiaires, surtout ceux qui sont basés à Vienne, en facilitant la participation des présidents de ces organes à ses réunions.

13. **M. Margaryan** (Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme), intervenant, déclare que les défis à relever au plus vite pour construire des sociétés prospères et pacifiques sont ceux de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités, de la prise en compte des questions de genre

dans la lutte contre les changements climatiques, de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Il faut d'urgence élaborer un cadre de politiques d'appui qui permette aux parents de prendre soin de leur enfants sans être réduits à la pauvreté et agir pour faire en sorte que les femmes soient associées, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

14. Pour apporter des réponses à ces questions, les entités du système des Nations Unies doivent se fonder sur des approches stratégiques éprouvées et s'accorder sur les mesures à prendre pour assurer leur bonne exécution. Elles devraient également affiner, renforcer et approfondir les engagements qu'elles ont pris et veiller au respect du principe de responsabilité. Afin d'améliorer leur coordination et leur efficacité, elles doivent tirer parti de leurs avantages comparatifs et assumer conjointement la responsabilité des résultats obtenus.

15. En tant que principal organe de décision du système des Nations Unies dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, la Commission de la condition de la femme a participé au suivi de la mise en œuvre des aspects du Programme 2030 qui intéressent ses travaux. Il faut absolument que tous les organes subsidiaires du Conseil tiennent compte des questions de genre dans les efforts qu'ils font à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. La Commission continuera à plaider en faveur de cette approche auprès d'autres organes.

16. **M. Oumarou** (Directeur général adjoint pour les opérations de terrain et les partenariats de l'Organisation internationale du Travail), intervenant, indique que les principales difficultés citées dans la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail sont les inégalités de revenu persistantes, l'innovation technologique galopante, l'évolution démographique et les changements climatiques. Il souligne en particulier que les inégalités de revenu se sont creusées au point de menacer la sécurité internationale et qu'il faut mettre à profit les nouvelles technologies pour créer des emplois décents. Il ajoute qu'il est essentiel de rechercher comment mettre la conception centrée sur l'opérateur humain à contribution pour lutter contre les changements climatiques. Il faut tout faire pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 8, relatif au travail décent et à la croissance économique, dont dépend la réalisation de plusieurs autres. Le système des Nations Unies doit s'attacher à faire en sorte que les politiques afférentes au commerce, à la macroéconomie, au développement et aux droits de l'homme soient en adéquation avec les normes du travail. Il doit également prendre les mesures

voulues pour garantir que la population conserve la maîtrise de la technologie, qui doit être un outil au service du développement et de la promotion des droits de l'homme. Il doit enfin renforcer le multilatéralisme et la coopération internationale.

17. Si l'Organisation internationale du Travail a atteint le centenaire, c'est grâce à son système de gouvernance solide fondé sur le dialogue et la coopération entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Le gouvernance de l'Organisation des Nations Unies serait renforcée si elle faisait davantage de place aux organisations non gouvernementales et au monde du travail et de l'entreprise.

18. **M. Fernández de Soto Valderrama** (Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenant principal, rappelle que la Colombie avait mis l'accent sur le caractère interdépendant des objectifs de développement durable dès le début des négociations sur le Programme 2030. Le consensus décisif qui a conduit à l'adoption du Programme 2030 doit inciter chacun et chacune à faire preuve de persévérance face aux difficultés qui se présentent aujourd'hui. Les objectifs de développement durable ont stimulé la croissance dans toutes les régions du monde et se sont révélés être un très bon moyen de réunir les acteurs étatiques et non étatiques autour d'initiatives et de politiques visant à ce que personne ne soit laissé de côté.

19. La Colombie a été parmi les premières à intégrer les objectifs dans son plan national de développement, qui visait notamment à réduire la fracture entre les communautés, entre les régions et entre les villes et les zones rurales. Le Gouvernement colombien s'emploie énergiquement à surmonter les obstacles à la paix que constituent l'émergence de nouveaux groupes armés et la perpétuation d'activités économiques illégales. Fort du soutien de la communauté internationale, il a exécuté des projets visant à offrir aux ex-combattants, et en particulier aux femmes, des débouchés autres que celui des cultures illicites. Tout en faisant face à une pression migratoire sans précédent, le Gouvernement colombien reste attaché à l'application de l'accord de paix et aux engagements qu'il a pris tant auprès de la population colombienne que de la communauté internationale, qui a fait montre d'une véritable solidarité envers son pays.

20. Les organismes des Nations Unies disposent d'excellents mécanismes consacrés aux interactions entre paix et développement, en particulier la Commission de consolidation de la paix, par laquelle les pays en situation de conflit et d'après-conflit peuvent partager les renseignements tirés de leur expérience

avec d'autres pays, ainsi qu'avec les organes principaux de l'ONU et les organisations externes.

21. **M. Houth** (Cambodge) fait valoir que l'avènement de sociétés prospères et pacifiques dans les pays en développement, et plus particulièrement les pays les moins avancés, était tributaire du financement du développement. Le Cambodge place de grands espoirs dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement mais s'inquiète de la situation financière de l'Organisation, à laquelle il faut rapidement trouver les moyens de remédier. L'avènement de sociétés prospères et pacifiques ne sera possible que si toutes les parties font preuve de volonté politique et la pression économique, l'isolation et les mesures discriminatoires ne sont guère les moyens d'y parvenir. La paix est la condition *sine qua non* d'un développement inclusif et équitable qui, en retour, viendrait la renforcer.

22. **M. Oumarou** (Directeur général adjoint pour les opérations de terrain et les partenariats de l'Organisation internationale du Travail) dit que le travail durable et décent est fondamental pour la prospérité des sociétés, la lutte contre les inégalités et la sauvegarde de la planète. Il faut établir, avec toutes les parties prenantes, y compris les États Membres et les organisations qui représentent les travailleurs et les employeurs, des modèles et des politiques de production qui comprennent un véritable volet social. Les entités du système des Nations Unies doivent adopter des modes de gouvernance ouverts qui fassent intervenir ces autres parties prenantes.

23. **M. Margaryan** (Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme) constate que les ressources sont réparties de manière inégale et que pour les femmes et les filles, des services aussi essentiels que l'éducation et la santé restaient sous-financés, lorsqu'ils étaient même disponibles. Il faut davantage de ressources si l'on veut combler les écarts de financement.

24. **M^{me} Kupchyna** (Représentante permanente du Bélarus auprès des organisations internationales à Vienne et Présidente de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale) dit qu'il est indispensable de s'attaquer à la criminalité sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations pour faire advenir des sociétés pacifiques et prospères et que cette entreprise exige davantage de coopération aux niveaux régional et international.

*Table ronde organisée sur le thème
« Établissement de partenariats pour l'humanité,
la planète et la prospérité »*

25. **M. Harris** (Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef du Département des affaires économiques et sociales), animateur, dit que les débats porteront principalement sur les lacunes et les difficultés qui entravent le développement d'une approche intégrée de l'élaboration des politiques, ainsi que sur les politiques et les mesures porteuses de transformation qui devront être adoptées pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030 et sur les moyens d'améliorer la coordination et l'efficacité des organismes des Nations Unies et des organes subsidiaires du Conseil.

26. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), intervenante, s'exprimant par visioconférence, dit que le modèle de gouvernance dont sont inspirées les politiques publiques depuis une quarantaine d'années a accru les inégalités de revenus, de conditions de vie, de perspectives d'avenir, d'influence et de pouvoir au détriment d'une majorité de la population. Face aux dysfonctionnements et à l'insatisfaction, l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces) offre un modèle d'action ciblé et inclusif qui, au lieu d'envisager l'excellence comme une fin en soi, met l'accent sur la question de savoir qui finance les efforts en faveur du développement et qui en profite.

27. Suivant les conseils offerts par le Comité d'experts de l'administration publique quant aux moyens d'élaborer des politiques intégrées et de promouvoir la cohérence institutionnelle, le Conseil a adopté la résolution [2018/12](#), dans laquelle il a invité les institutions à trouver des moyens plus créatifs, souples et intégrés de parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable et noté qu'il ne fallait pas forcément créer de nouvelles institutions pour mettre en œuvre les objectifs, ainsi que la résolution [2016/26](#), dans laquelle il a encouragé les États à mettre en place des arrangements et dispositifs institutionnels propres à étayer l'application de politiques cohérentes et intégrées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, notant que cela exigeait aussi un engagement durable des responsables et que la coopération, la concertation, la participation, le dialogue et le partenariat devraient constituer le *modus operandi* des administrations publiques et des fonctionnaires. Un degré de priorité plus élevé devrait être accordé à l'objectif 16, dont la réalisation est déterminante pour l'avancement des autres objectifs. L'application des 11 principes de gouvernance efficace au service du développement durable définis par le Comité devrait

permettre de faire en sorte que les cadres mis en place aux fins de la réalisation des objectifs tiennent compte de l'exigence d'efficacité, de responsabilité et d'ouverture.

28. Si elles veulent élaborer des politiques porteuses de transformation, les institutions publiques doivent faire preuve de stabilité et de fiabilité tout en étant capables de mener une action rapide en rupture avec l'ordre établi. Le principe de gouvernance efficace devrait s'appliquer à tous les niveaux, et une plus grande attention devrait être accordée au renforcement des capacités et à la planification à long terme.

29. Afin d'améliorer la coordination des organismes des Nations Unies et des organes subsidiaires du Conseil, il convient de faire le point lors de chaque forum politique de haut niveau pour le développement durable sur les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif 16. Le renforcement de la cohésion des entités qui composent le système du Conseil ne saurait se réduire à un exercice technocratique.

30. **M. Tripathi** (Sous-Secrétaire général et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement), intervenant, dit que si l'on veut faciliter l'élaboration de politiques intégrées, il convient de s'attacher en priorité à mettre au point des méthodes d'évaluation des progrès accomplis sur la base des indicateurs de réalisation des objectifs. Il convient également de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et de s'assurer que les institutions chargées de diriger la réalisation des objectifs et de favoriser la coordination disposent d'une autorité et d'un pouvoir suffisants pour éliminer les cloisonnements dans l'administration.

31. Les politiques favorisant la consommation et la production durables, la viabilité financière et les solutions naturelles, de même que les politiques budgétaires soucieuses de l'environnement, peuvent être porteuses de transformation. La réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement doit permettre de renforcer la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies et d'éviter que leurs activités ne se chevauchent. En outre, il conviendrait de mieux exploiter, dans le cadre du forum politique de haut niveau, les informations fournies par les organisations.

32. **M. Mohieldin** (Premier Vice-Président du Groupe de la Banque mondiale), intervenant, estime que, si la croissance économique venait à ralentir, comme le laisse présager le rapport de la série Perspectives économiques mondiales publié récemment par le Groupe de la Banque mondiale, il serait très difficile de réaliser les objectifs de développement durable. Étant

donné le manque persistant de données et de moyens financiers, il importe que les objectifs soient poursuivis non seulement au niveau national mais également à l'échelle des collectivités locales, ce qui contribuerait pour beaucoup à résoudre le problème du cloisonnement. La communauté internationale doit déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs d'ici à 2030.

33. **M. Salovaara** (Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenant principal, dit que pour mener une action porteuse de transformation, il faut faire preuve de hauteur de vue et fixer, pour toutes les parties prenantes, un cadre qui leur permette de contribuer au développement durable. Pour favoriser la continuité et l'adoption de politiques de développement durable intégrées, son gouvernement engage tous les acteurs politiques à produire des cadres stratégiques qui se prolongent au-delà des quatre années que dure le mandat des parlementaires. En outre, le régime fiscal et les budgets de son pays tiennent compte des impératifs de développement durable. Le Gouvernement finlandais fixe les priorités en matière de développement durable, mais il n'en demande pas moins aux entreprises, aux mairies, aux écoles et aux citoyens de déterminer quelles mesures concrètes devraient être adoptées pour réaliser les objectifs. À l'échelle mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement est le principal organe de coordination du système des Nations Unies pour les questions environnementales.

34. **M. Rattray** (Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenant principal, dit que le renforcement du cadre stratégique de son pays a été un élément essentiel de l'intégration horizontale et verticale de l'action de l'ensemble des services du gouvernement. La Jamaïque a adopté son premier plan national de développement dans le but d'entrer dans la catégorie des pays développés en 2030 au plus tard. Tous les secteurs de la société ont été associés à la mise au point de ce plan, qui a été intégré dans le cadre national de développement en vue d'adapter les objectifs de développement durable au contexte jamaïcain. Le principal mécanisme permettant de traduire ce plan en actes est le cadre stratégique socioéconomique à moyen terme. Les organismes des Nations Unies et les organes subsidiaires du Conseil, notamment la commission économique régionale, pourraient apporter leur concours à son gouvernement en offrant une aide concrète et adaptée aux besoins en vue d'améliorer les capacités de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation.

35. Face aux changements climatiques, la Jamaïque a développé un cadre stratégique et un plan d'action porteurs de transformation visant à intégrer cette question dans les politiques et plans nationaux de développement. Ce cadre permet non seulement d'accroître la résilience face aux changements climatiques mais également de promouvoir l'autonomisation des femmes en milieu rural, d'accroître l'accès à des sources de revenus viables au regard de l'environnement et de renforcer la résilience de différents secteurs économiques.

36. **M^{me} Azucena** (Représentante permanente adjointe des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenante principale, dit que le deuxième examen national volontaire de l'état de la réalisation des objectifs de développement durable a été l'occasion pour son pays de s'intéresser particulièrement à la création de synergies entre l'action du gouvernement et celle des acteurs non gouvernementaux en vue de garantir l'inclusion et l'égalité. Le large processus consultatif qui a été engagé en préparation de l'examen s'est révélé aussi bénéfique que l'examen lui-même. Les priorités stratégiques fixées dans le cadre du partenariat de son pays avec l'Organisation des Nations Unies reposent sur les piliers que sont la paix, la prospérité, l'humanité et la planète, que son gouvernement aborde suivant une démarche intégrée axée sur la qualité de la croissance plutôt que sur son ampleur.

37. Afin de remédier aux lacunes et aux difficultés qui entravent l'élaboration de politiques intégrées, il est nécessaire de renforcer les capacités, de promouvoir un dialogue véritable avec les parties prenantes et entre elles, et d'améliorer la collecte, le partage et la publication de données. L'élaboration de politiques porteuses de transformation passe par l'innovation à l'échelle du système, l'innovation politique et sociale, l'élimination des pratiques non durables, l'expérimentation de nouvelles politiques et la concertation avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes. Les dispositifs tels que le Fonds pour l'environnement mondial peuvent être exploités afin de trouver des solutions intégrées à des problèmes complexes.

38. En ce qui concerne l'intégration et la coordination de l'action des organismes des Nations Unies et des organes subsidiaires du Conseil, l'Assemblée générale, le Conseil et les organes directeurs du système des Nations Unies pour le développement, dont les rôles et les responsabilités à cet égard se complètent, doivent être encore renforcés afin d'être en mesure de s'acquitter de leurs mandats. Les réformes en cours doivent être suivies de près car elles apporteront sans

doute leur propre lot de problèmes de coordination et de gouvernance.

39. **M. Mohieldin** (Premier Vice-Président du Groupe de la Banque mondiale) dit que les politiques adoptées doivent être prises en compte dans les budgets. À titre d'exemple, une politique relative à l'économie circulaire doit s'accompagner de mesures fiscales, de l'ouverture de crédits permettant de couvrir les mesures incitatives et de l'élimination des subventions à l'exploitation de ressources non renouvelables. Il est important également de prévoir suffisamment de ressources dans les budgets pour les collectivités locales.

40. La Banque mondiale, membre du Partenariat mondial pour les données du développement durable, fournit, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement, un financement et un appui technique visant à améliorer les données dont on dispose pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elle fournit également plus de 100 milliards de dollars dont les retombées sont amplifiées par l'effet de levier et se concertent avec le Fonds monétaire international, entre autres, pour améliorer les capacités de budgétisation et d'examen des dépenses publiques. En partenariat avec les gouvernements nationaux, elle appuie des projets locaux allant dans le sens des objectifs. Des partenariats ont été formés avec des acteurs du secteur privé, notamment dans le domaine du financement de l'action climatique.

41. **M^{me} Fraser-Moleketi** (Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), s'exprimant par visioconférence, dit que les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030. La décentralisation et, par extension, l'intégration des politiques à l'échelon local, sont généralement vouées à l'échec lorsque les collectivités locales se voient attribuer de lourdes responsabilités sans pour autant disposer de budgets suffisants ou d'institutions efficaces. On ne peut se passer des institutions nationales et locales si l'on veut que les personnes les plus vulnérables aient accès aux services publics. Pour conclure, l'intervenante souligne de nouveau l'importance fondamentale de l'objectif 16 et de la promotion de la collaboration entre tous les services du gouvernement et avec les institutions régionales.

42. **M. Tripathi** (Sous-Secrétaire général et Chef du Bureau de New York du Programme des Nations Unies pour l'environnement) dit qu'il importe d'assurer un financement suffisant pour l'intégration des problématiques transversales. Revenant sur

l'expérience de la Jamaïque en matière d'intégration verticale et horizontale, il souligne que c'est toujours au niveau local qu'a lieu le développement. Comme l'a fait remarquer la représentante des Philippines, le processus d'examen national volontaire est important en raison de son caractère inclusif. À cet égard, si certains pays ont fait des efforts considérables pour s'assurer que les citoyens, la société civile, les collectivités locales et le secteur privé sont dûment consultés, d'autres n'en ont pas fait autant. L'intervenant espère que les accords récemment conclus, tels que l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, ne seront pas les derniers du genre.

Clôture du débat

43. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que, s'il est indéniable que l'adoption de politiques intégrées et cohérentes est essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030, plusieurs pays considèrent toujours l'élaboration de politiques intégrées comme un défi majeur. Certains ont mis sur pied des commissions interministérielles et d'autres dispositifs institutionnels dans le but de renforcer la cohérence, l'intégration et la participation de différents secteurs. Il convient de s'employer en priorité à mobiliser l'ensemble des administrations publiques et de la société à l'appui des objectifs de développement durable, notamment à l'échelle régionale et locale. Au cours du débat consacré à l'intégration, les intervenantes et intervenants ont échangé des idées sur les choix à opérer pour faire en sorte que le Programme 2030 soit axé sur l'être humain et respecte l'environnement, et ont mis les organismes des Nations Unies et les organes subsidiaires du Conseil au défi de mieux appuyer l'élaboration de politiques intégrées et de contribuer davantage à la conduite des examens thématiques effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Pour se défaire de l'esprit de cloisonnement qui entrave la réalisation des objectifs, il convient d'adopter des politiques publiques de lutte contre les inégalités et la pauvreté qui soient respectueuses de l'environnement. Il convient également de tenir compte, dans les examens de la mise en œuvre du Programme 2030, de la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

44. Des millions de personnes risquent de pâtir des effets de catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses, du chômage, de politiques inadaptées, du non-respect des droits de l'homme, de l'insuffisance de la participation à la prise de décisions, du non-respect du

principe de responsabilité et des discriminations profondément ancrées ; aussi les États Membres doivent-ils redoubler d'efforts pour donner aux populations les moyens de se prendre en charge et garantir l'inclusion et l'égalité s'ils veulent réaliser les objectifs. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour appuyer l'élaboration de politiques intégrées et cohérentes visant à lutter contre les privations et les discriminations croisées qui empêchent les populations de sortir de la pauvreté et de vivre dans la dignité, la communauté internationale doit faire les choix qui s'imposent pour que personne ne soit laissé de côté. Les processus participatifs peuvent contribuer à concilier les intérêts divergents, à trouver des compromis, à renforcer les synergies et à s'assurer que les programmes et politiques mis en place répondent aux besoins des plus vulnérables. Le Secrétariat continuera d'appuyer les travaux que mène le Conseil en vue d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

45. **Le Président** rappelle que les participants et participantes au débat consacré à l'intégration ont insisté sur le fait qu'un grand nombre des obstacles à la mise en œuvre du Programme 2030 sont d'ordre structurel et appellent des changements en profondeur et que, étant donné la nature complexe des travaux visant à garantir l'inclusion, il faut agir dans de multiples domaines à la fois. Les éléments fondamentaux du Programme 2030 que sont l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats sont intimement liés ; le souci du bien-être de l'humanité doit donc être au cœur de toute action visant à réaliser les objectifs de développement durable. Les compétences spécialisées des organes subsidiaires du Conseil et des entités du système des Nations Unies pour le développement devraient être pleinement exploitées afin d'étudier toutes les facettes des objectifs, de mettre au jour des synergies entre les différentes cibles et de faire les choix qui s'imposent. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui offre un cadre unique pour les débats d'orientation stratégique, est un moteur de l'intégration et de la cohérence au sein du système et un interlocuteur tout désigné du Conseil.

46. Le premier cycle du forum politique de haut niveau pour le développement durable se conclura en juillet 2019, et les mesures prises dans le monde pour réaliser le Programme 2030 seront examinées lors de la réunion du forum qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019. Cette réunion, ainsi que les autres manifestations de haut niveau qui se tiendront sous les auspices de l'Assemblée générale au cours de ce mois, appelleront l'attention sur

les principes qui sont au cœur du Programme 2030, à savoir l'universalité, le fait de ne laisser personne de côté, les partenariats mondiaux et le respect de l'équilibre entre les trois dimensions du développement durable. Le débat consacré à l'intégration a été l'occasion pour le Conseil de faire fond sur les analyses et les recommandations de ses commissions techniques et de ses organes d'experts et de contribuer à la préparation des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

La séance est levée à 17 h 40.